

C A N A D A

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER

M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NO 219

***RÈGLEMENT NUMÉRO 219 DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE FORMER UN
COMITÉ DE SÉLECTION (APPEL D'OFFRES)***

CONSIDÉRANT l'article 936.0.13 du Code municipal;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 10 septembre 2018 et le projet de règlement déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de déléguer à la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe, le cas échéant, la formation d'un Comité de sélection, en application des dispositions des articles 935 et suivants du Code municipal, ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 dudit code;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 DÉLÉGATION

1. Le conseil délègue à la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, à la directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe, le cas échéant, le pouvoir de former un Comité de sélection et de désigner les membres (incluant les substituts) pour l'adjudication des contrats en application des dispositions du titre XXI du Code municipal ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 dudit code.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER CE 2^E JOUR D'OCTOBRE 2018.

Brent Montgomery
Maire

Joan Sheehan
Secrétaire-trésorière